

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES
AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA
SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP
(CAPA-SH)**

Définition

Qualification des enseignants du 1^{er} degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie, ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

Certification

Ouverte aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires.

Les épreuves de l'examen se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie.

Le candidat ne peut **se présenter que trois fois** aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'**une seule option**.

Les **enseignants titulaires du CAAPSAIS** sont réputés titulaires du CAPA-SH.

Les options

A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique **aux élèves sourds ou malentendants**.

B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique **aux élèves aveugles ou malvoyants**.

C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique **aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé**.

D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique **aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives**.

E : enseignants spécialisés chargés des **aides spécialisées à dominante pédagogique**.

F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique **aux élèves des établissements d'enseignement général et professionnel adapté**.

G : enseignants spécialisés chargés des **aides spécialisées à dominante rééducative**.